

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE - (N° 1813)

## AMENDEMENT

N° AC175

présenté par  
Mme Le Grip

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.